FNA S.p.A.
Via Einaudi, 6 - 10070 Robassomero
Torino - Italy
Tel. +39 011 9233000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **Révision : 06/06/16**

OLIO PER COMPRESSORI 5W/40 (Cod. 122015XSTN)

Code produit : 1202 **Revue précédente : 22/05/15**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit	**OLIO PER COMPRESSORI 5W/40 (Cod. 122015XSTN)**
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisation prévue	Huile de lubrification du moteur
1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	FNA SPA Via Einaudi 6 10070 Robassomero Torino, Italie +39 011 9233000
1.4 Numéro de téléphone d'urgence	FNA SPA +39 011 9233000 Amener le blessé au service des urgences le plus proche, accompagné de la fiche de données de sécurité.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange	Ce produit n'est pas dangereux selon la directive 1272/2008 ATP V :
2.2. Éléments d'étiquetage.	Ce produit n'est pas étiqueté comme dangereux selon la dir. 1272/2008 ATP V Fiche de données de sécurité disponible pour l'utilisateur professionnel
Pictogrammes :	Aucun
Avertissements :	Aucun
Phrases de risque :	Aucun
Phrases de sécurité :	Aucun
2.3 Autres dangers.	Le produit, dans son utilisation prévue, ne présente aucun risque pour les utilisateurs. Toutefois, un contact répété et prolongé, associé à une mauvaise hygiène, peut provoquer des éruptions cutanées et des irritations.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances	Non applicable
3.2 Mélanges	**Substances de base de la préparation :** Huile synthétique, paquet multifonctionnel, additifs, antioxydants, PPD, VII avec additifs chimiques

3.2.1

Composants dangereux	Conc. %	1272/2008 (CLP) Classification	
Huiles lubrifiantes (pétrole) CAS 101316-72-7 CE 309-877-7 REACH-Reg Nº . 01-2119489969-06-XXXX	> 80	Aucun	
Polyoléifine poliyamine succinimide, polyol CAS 147880-09-9	2-3	Chronique aquatique4 H413	
Dithiophosphate d'alkyle de zinc CAS 68649-42-3 CE 272-028-3 REACH-Reg N° 01-2119657973-23- XXXX	1-1,2	Aquatic Chronic2 H411 ; Eye Dam 1/H318	
Sulfonate alcalin à longue chaîne de calcium CAS 722503-68-6 CE Polymère	0.1-0.5	Chronique aquatique4 H413 Sensation cutanée 1/H317	
Alkylphénol ramifié et alkylphénol ramifié calcique CAS 74499-35-7 & 132752-19-3 CE Polymère	0.22	Aquatic Chronic 1/H410 ; Eye Irrit. 2/H319 ; Repr. 1B/H360 ; Skin Irrit. 2/H315	

Voir la section 16 pour la carte complète des phrases de risque.
Les substances sans classification peuvent avoir des limites d'exposition communautaires sur le lieu de travail. Sauf indication contraire, le numéro d'enregistrement n'est pas disponible actuellement ou n'est pas requis par REACH.

Les huiles de base utilisées par Nova Stilmoil SpA ont une valeur en extraits dans le DMSO (déterminée avec la méthode IP 346) inférieure à 3% et sont donc classées non cancérigènes selon la directive 94/69/CE note L (introduite pour la première fois avec l'adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CE 21st).

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours.	**Inhalation** En cas d'exposition à une forte concentration de vapeurs et de brouillards, éloigner la personne de la zone contaminée et l'emmener dans un endroit bien ventilé, et faire appel à un médecin si nécessaire. **Peau Enlever** immédiatement tout vêtement contaminé et se laver abondamment à l'eau et au savon. Lors d'accidents avec des tuyaux sous pression ou similaires, n'importe quelle substance peut être accidentellement injectée dans les tissus sous la peau, même sans dommages apparents en surface. Dans ce cas, la personne blessée doit être immédiatement transportée à l'hôpital pour y recevoir les soins appropriés. Les blessures par injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide afin de minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction. **Yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant une longue période en maintenant la paupière ouverte. Consulter un médecin si la douleur et la rougeur persistent. **Ingestion** Ne pas faire vomir afin d'éviter l'aspiration de la substance par les voies respiratoires. Consulter un médecin.
4.2. Principaux symptômes aigus et tardifs.	Voir section 11
4.3. Mention de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et du traitement spécial requis.	Voir section 4.1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :	**Dispositifs d'extinction appropriés** : Utiliser des dispositifs d'extinction pour les incendies de classe B : dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse, eau pulvérisée, sable, terre. **Dispositifs d'extincteurs non appropriés** : Évitez d'utiliser des jets d'eau. N'utiliser les jets d'eau que pour refroidir les surfaces des conteneurs exposés au feu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.	Éviter de respirer les fumées de combustion car un incendie produit : des hydrocarbures imbrûlés, des oxydes de carbone, des composés de soufre, de phosphore, d'azote et de zinc (voir section 10.6).
5.3 Conseils aux pompiers	Compléter les vêtements de protection par un appareil respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome pour les fumées organiques et en cas de forte fumée. Éviter tout déversement accidentel du produit sur des surfaces chaudes ou des contacts électriques.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des vêtements de protection appropriés.
6.2 Précautions environnementales	Éviter que le produit ne se disperse ou ne s'écoule dans le sol, les égouts et les eaux de surface. Si nécessaire, informer les autorités locales compétentes.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer les grandes fuites de produit. Contenir l'épandage de petites quantités de produit avec de la terre, du sable ou un autre matériau absorbant inerte. Transférer les déchets dans des conteneurs imperméables appropriés, capables de stocker et de transporter le matériel collecté. Les éliminer conformément à la législation en vigueur.
6.4 Références à d'autres sections	équipement de protection individuelle Voir sect. 8 pour plus de détails Élimination des déchets Voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre	Éviter le contact direct avec le produit. Éviter de respirer les aérosols ou les vapeurs du produit, en assurant une ventilation correcte du lieu de travail, en particulier si cette dernière est restreinte. Ne pas fumer Ne pas utiliser de flammes nues. Ne pas ouvrir le récipient sur le lieu de travail, afin d'éviter les vapeurs à forte concentration.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles	Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un environnement et dans des conditions qui garantissent le contrôle et le confinement des fuites. Stocker dans un endroit frais, loin des sources de chaleur ou d'une éventuelle source d'inflammation et de l'exposition directe aux rayons du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder les récipients hermétiquement fermés. fermé. Assurer une ventilation adéquate des locaux
7.3 Utilisations finales spécifiques	Aucun

8.CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle	Valeurs limites pour l'exposition professionnelle : TLV/TWA huile minérale 5 mg/mc (ACGIH).

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Ingrédient	Application Zone	Itinéraire de Exposition	Effet sur la santé	Exposition L'heure	Valeur	Notes
Huile de base paraffinique	Travailleur	inhalation	Effets chroniques, locaux	8 H	5,4 mg/m³	(aérosol)
	Consommateur	inhalation	Effets chroniques, locaux	8 H	1,2 mg/m³	(aérosol)

Concentration prédite sans effet (PNEC) : Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition, équipements de protection individuelle

Éviter la production d'aérosols et de brouillards. Il est recommandé de placer les machines dans des endroits aérés ou d'éliminer les aérosols à l'aide d'équipements appropriés.

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène

Il est important d'avoir une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail propres. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas avec des mains sales. Lavez-vous les mains avant d'aller aux toilettes. Ne vous séchez pas les mains avec des chiffons sales ou gras. Changez de vêtements s'ils sont trempés et, dans tous les cas, après le travail. Se laver à l'eau et au savon, ne pas utiliser de solvants ou d'autres produits irritants pour éviter le dégraissage de la peau.

8.2.2 Protection respiratoire

Si le mode opératoire et les autres moyens de limiter l'exposition des travailleurs ne sont pas adéquats - en ce qui concerne les limites d'exposition spécifiées à la rubrique 8.0 - d'autres mesures de protection de l'appareil respiratoire humain sont nécessaires : masques à gaz avec cartouche pour les vapeurs organiques et pour les poussières/brouillards (par exemple, masques avec filtres à charbon).

8.2.3 Protection des mains

Porter des gants de travail (par exemple en néoprène, nitrile ou PVC), de préférence doublés de peluche, résistants aux huiles minérales ou aux solvants. Les gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Enfiler les gants après s'être soigneusement lavé les mains. Lorsque le contact n'est pas prolongé, l'utilisation de crèmes de protection peut être un instrument de protection utile. Le choix des gants de protection dépend également des conditions d'utilisation et doit suivre les indications du fabricant.
Pour plus d'informations, se référer aux normes UNI EN 374-1, 374-2, 374-3.

8.2.4 Protection des yeux

Porter des lunettes de protection en cas de contact avec le produit. Pour plus d'informations, se référer à la norme UNI EN 166.

8.2.5 Protection de la peau

Porter des combinaisons ou des tabliers en matériau approprié ; changer immédiatement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Pour plus d'informations, se référer aux normes UNI EN 465, 466, 467.

9.PROPRIÉTÉS CHIMIQUES - PHYSIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

de base Etat à 20°C	Fluide
Couleur	ambré
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif pH	Non
Point d'écoulement	déterminable
(ASTM D 97) Point	Non
d'ébullition initial Point	déterminable
d'éclair (ASTM D 92)	Pas de données
Taux d'évaporation	disponibles Pas
Inflammabilité	de données
Valeur supérieure	disponibles 225
d'inflammabilité Valeur	°C
inférieure	Pas de données
d'inflammabilité	disponibles Pas
Pression de vapeur	de données
Densité de vapeur	disponibles Pas
Densité (15°) (ASTM D 1298)	de données
Solubilité (eau)	disponibles Pas
Coefficient de partage n octanol /	de données
eau Température d'auto-	disponibles Sans
inflammation Température de	objet Sans objet
décomposition Viscosité	0,860 g/cm³
cinématique à 40°C Propriétés	insoluble
explosives	Aucune donnée
Propriétés oxydantes	disponible
	Ininflammable
	Aucune donnée
	disponible
	≈ 96 cSt
	Non
	Non

9.2 Autres informations Pas de données disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Éviter le contact avec les acides et bases forts et les produits chimiques oxydants.
10.2 Stabilité	Le composé est stable dans des conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter	Éviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les surfaces chaudes.

10.5 Matériaux incompatibles	les acides et bases forts et les produits chimiques oxydants
10.6 Produits de décomposition dangereux	oxydes de carbone, soufre, phosphore, azote, oxydes de zinc

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas de données toxicologiques sur le mélange. Les informations toxicologiques énumérées ci-dessous concernent les substances les plus abondantes dans le mélange. D'après les données des substances et des composants similaires, on peut déduire que : l'exposition à une forte concentration de vapeur ou de brouillard peut être irritante. En cas d'ingestion, ce produit peut provoquer une irritation des tissus gastro-intestinaux, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Des contacts fréquents et prolongés peuvent dégraisser et irriter la peau et provoquer des dermatites. Avis général : l'injection à haute pression du produit dans la peau peut entraîner une nécrose locale si le produit n'est pas enlevé chirurgicalement et peut provoquer une légère irritation.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données générales : La formulation a été classée en utilisant la méthode conventionnelle par la directive 2015/830. Les informations sanitaires / écologiques disponibles pour l e s substances énumérées dans la section 3 et ci-dessous.
Veuillez noter que les informations présentées dans cette section se rapportent à la catégorie des huiles lubrifiantes raffinées (IP 346 <3%).

Toxicité aiguë :

Composant dangereux	Paramètres	Valeur	Règles d'application	Durée de l'exposition	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	DL50	> 5000 mg/kg	Oral		Rat (M/F)	Ligne directrice 401 de l'OCDE
	CL50	> 5,53 mg/l	Inahalation	4 h	Rat (M/F)	aérosol Ligne directrice 403 de l'OCDE
	DL50	> 5000 mg/kg			Lapin	Ligne directrice 402 de l'OCDE
Isotridecanohl hétéroxylé	DL50	> 2000 mg/kg	Oral		rat (M/F)	
	DL50	> 2000 mg/kg	Peau		rat	

Corrosion/irritation de la peau :

Composant dangereux	Résultats	Exposition L'heure	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	Irritant Erythème score moyen : 1/8 Œdème score moyen : 0/8	24h 24h	Lapin	Non conforme à la ligne directrice 404 de l'OCDE, mais adéquat
	Irritant Score moyen pour l'érythème : 0,17/8 Score moyen pour l'œdème : 0,25/8	24h 24h	Lapin	équivalent à la ligne directrice 404 de l'OCDE
Isotridecanohl hétéroxylé	Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. Le produit a un effet dégraissant sur la peau. Irritant pour la peau Catégorie 2			UN-GHS

Lésions oculaires graves / irritation des yeux :

Composant dangereux	Résultats	Exposition L'heure	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	Pas d'irritation Score moyen de la cornée : 0/8 (48h) Score moyen de l'iris : 0/8 (48h) Note moyenne pour la conjonctive : 0,33/8 (48h)	24/48/72	Lapin	Ligne directrice 405 de l'OCDE
Isotridecanohl hétéroxylé	Risque de lésions oculaires graves Irritation des yeux - effets irréversibles sur les yeux catégorie 1			UN-GHS

Sensibilisation de la peau :

Composant dangereux	Résultats	Exposition L'heure	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	Non sensibilisant (0/10)	-	Cochon d'Inde	Test de Buehler Ligne directrice OCDE 406

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Composant dangereux	Résultats	Type d'étude / Filière d'hypothèses	Activation métabolique / Exposition L'heure	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	Négatif	Test d'Ames Doses : 50 µl/plaque	Avec activation	Salmonella thyphimurium TA 98	Équivalent à la ligne directrice 471 de l'OCDE
	Négatif	In vivo		Souris	Équivalent à l'OCDE ligne directrice 474

Cancérogénicité : les huiles minérales de base raffinées (IP 346 < 3 %) n'ont montré aucun signe d'activité cancérogène dans les échantillons de cancérogénicité cutanée.

Composant dangereux	Résultats	Règles d'application	Durée d'exposition	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	non cancérogène (aucun effet détecté)	Dermique	Exposition 78 semaines Doses : 0,2 e 0,25 ml	Souris (F)	Équivalent à la ligne directrice de l'OCDE 451

Toxicité pour la reproduction : les huiles minérales de base raffinées (IP 346 < 3 %) n'ont pas montré d'effets sur la capacité de reproduction. C'est pourquoi elles ne sont pas classées pour ce risque.

Composant dangereux	Résultats	Règles d'application	Traitement	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	NOAEL (G) > 1000 mg/kg/g (M/F) NOAEL (N) > 1000 mg/kg/g (M/F)	Dépistage, voie orale (gavage)	Doses : 1000 mg/kg/g	Rat (h/f)	Ligne directrice 421 de l'OCDE

Toxicité pour le développement/tératogénicité : Pour les huiles de base minérales raffinées (IP 346 < 3%), les études sur la croissance humaine n'ont pas montré d'effet tératogène. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de procéder à une classification des dangers en matière de toxicité pour le développement.

Composant dangereux	Résultats	Application règles	Traitement	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	LOAEL (toxicité maternelle):125 mg/kg/g (irritation) NOAEC (toxicité sur la croissance) : 2000 mg/kg/g (sans effet)	Dermique	Doses : 0,125, 500, 2000 mg/kg/g	Rat	Équivalent à la ligne directrice 414 de l'OCDE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) en cas d'exposition répétée :
Les huiles lubrifiantes raffinées (IP 346 <3%) n'ont pas été classées conformément à la réglementation sur les substances dangereuses.

Composant dangereux	Résultats	Application règles	Temps d'exposition/ Fréquence du traitement	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	NOAEL (non identifié) LOAEL : 125 mg/kg/g	Oral	Exposition subcronique (90 jours) 125 - 500 mg/kg/g (gavage)	Rat (M)	Ligne directrice 408 de l'OCDE
	NOAEL (M/F) : >980 mg/m3 CSEO : environ 220 mg/m3l	Inhalation (aérosol)	(28 gg)	Rat (M/F)	Ligne directrice 412 de l'OCDE
	NOAEL (M/F) > 2000mg/kg	Dermique	Exposition : subcronique	Rat (M/F)	Ligne directrice 411 de l'OCDE

12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser conformément aux normes de bonnes pratiques et éviter les déchets. Prévenir les dispersions sur le sol, la surface de l'eau et les systèmes de drainage (voir également les sections 6, 7, 13, 14 et 15).
Données générales écologiques : La formulation a été classée selon la méthode conventionnelle par la directive 2015/830. Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange ; les informations sanitaires / écologiques disponibles pour les substances énumérées dans la section 3 et ci-dessous. Ne pas déverser dans les égouts, les passages souterrains ou les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Composant dangereux	Type de valeur	Valeur	Toxicité aiguë L'étude	Durée d'exposition	Espèces	Méthode
huile minérale (IP 346 < 3%)	EL50 NOEL	> 10000 mg/l (WAF) > 10000 mg/l (WAF)	Court terme	48h : 48h :	Daphnia magna	Ligne directrice 202 de l'OCDE
	NOEL	10 mg/l	Long terme	21 jours	Daphnia magna	OCDE 211
	NOEL	> 100 mg/l (WAF)	Court terme	72h	Algues : Raphidocelis subcapitata	Ligne directrice 201 de l'OCDE
	LL50 NOEL	> 100 mg/l > 100 mg/l	Court terme	96h : 96ore :	Poisson : Pimephales Promelas	-
	NOEL	> 1000 mg/l	Long terme	14 jours :	Poisson : Oncorhynchus mykiss	QSAR
Isotridecanohl hétéroxylé	CL50	1-10 mg/l	Court terme	96 h	Cyprinus carpio	OCSE 203
	CE50	1-10 mg/l	Court terme	48 h	Daphnia magna	OCSE 202
	CE50	1-10 mg/l	Court terme	72 h	Desmodesmus subspicatus	OCSE 201

12.2 Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles Bien qu'il ne soit pas classé comme dangereux pour l'environnement, on pense que le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation / 12.4 Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvT D'après les informations disponibles, les composants du mélange ne sont pas PBT et vPvB.

12,6 Autres effets indésirables Aucun

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer les produits épuisés conformément à la législation locale ou nationale**. Récipients contaminés : conformément aux législations locales** ou nationales**.**

14.INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Transport terrestre (ADR/RID) Non classé comme dangereux **Transport maritime (cod. IMGD)** Non classé comme dangereux **Transport aérien (IATA/ICAO)** Non classé comme dangereux

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange	Reg. n° 830/2015 (CLP) Reg. n° 790/2009/CE (modifiant, aux fins de l'adaptation aux exigences techniques, le règlement sur les produits chimiques) L'ATP du reg n° 1272/2008/CE) et les mises à jour suivantes ainsi que la Dir 2009/161/UE. D.Lgs 81/2008. Règlement n° 648/2004/CE relatif aux détergents et mises à jour suivantes.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Indisponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Indication générale	N'utilisez pas le produit pour des usages qui ne sont pas indiqués. Dans ce cas, l'utilisateur pourrait être soumis à des risques imprévus. *Les informations ont été rédigées au mieux de nos connaissances. Elles sont fournies à titre d'information et ne constituent pas une garantie. Le produit est utilisé sous le contrôle de l'utilisateur et il est de sa responsabilité de s'adapter aux conditions d'utilisation correctes indiquées sur la FDS et de s'adapter aux pratiques d'hygiène industrielle appropriées. Ce document ne remplace pas l'analyse du risque chimique qui relève de l'entière responsabilité de l'employeur.*
Références du document	Fiche fournie conformément au règlement 830/2017 pour la préparation de la fiche de données de sécurité.
Révision.	Sections modifiées par rapport à la dernière version : 1, 2, 9, 11, 12, 15, 16

FNA S.p.A.
Via Einaudi, 6 - 10070 Robassomero
Torino - Italy
Tel. +39 011 9233000

OLIO PER COMPRESSORI 5W/40 (Cod. 122015XSTN)

Code produit : 1202 **Revue précédente : 22/05/15**

H Phrases de danger	H315 Provoque une irritation de la peau H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une grave irritation des yeux H360 Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables H413 Peut entraîner des effets néfastes durables pour la vie aquatique

FNA S.p.A.
Via Einaudi, 6 - 10070 Robassomero
Torino - Italy
Tel. +39 011 9233000

OLIO PER COMPRESSORI 5W/40 (Cod. 122015XSTN)

Code produit : 1202 **Revue précédente : 22/05/15**

Acronymes, symboles et abréviations

ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CLP Classification, Labeling & Packaging
DNEL Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet)
IATA International Air Transport Association
ICAO diInternational Civil Aviation Organisation,
IMGD International Maritime Dangerous Good
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
RID Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
TLV Threshold Limit Value
TWA Moyenne pondérée dans le temps UE Unione Europea
vPvB très persistant très bioaccumulable